

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
LUNDI 16 JANVIER 2023 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT
SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Absent :

M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
-----------------------------------	--------------

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00

5 personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 et des procès-verbaux du 14 décembre 2022
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes de décembre 2022
 - 6.3. Demande d'ouverture d'une marge de crédit temporaire
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Réfection Route Pelletier Nord décompte progressif #3
 - 8.2. Autorisation de paiement à Centre du Camion Denis inc.
9. HYGIÈNE DU MILIEU
Pas de point à traiter
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Autorisation de paiement de facture à Métronomie Ltée.
 - 10.2. Projet de réfection du toit du Centre Polyvalent décompte progressif #1
 - 10.3. École du Mistral commandite à l'album des finissants

- 10.4. Appui à la persévérance scolaire
- 10.5. Demande au PM 150 de la MRC de La Mitis
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
Pas de point à traiter
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
- 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

23-01-001 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-01-002 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022 ET DES PROCÈS-VERBAUX DU 14 DÉCEMBRE 2022

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 et des procès-verbaux des séances du 14 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 et des procès-verbaux des séances du 14 décembre 2022 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes : **Maire**

- Le temps des fêtes a été tranquille au niveau de la MRC;
- Nous avons dû gérer un dossier de désinformation sur le projet de développement domiciliaire au Mont-Comi auquel a contribué Radio-Canada.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : **siège n° : 1**

- La tempête d'avant Noël a été bien gérée par l'équipe du déneigement;
- Un camion a connu des problèmes mécaniques pour près de 7 000\$.

M. Étienne Lévesque, conseiller : **siège n° : 2**

Absent

M. Stéphane Deschênes, conseiller : **siège n° : 3**

- Pour les aqueducs et les employés rien à signaler.

M. Guillaume Lavoie, conseiller : **siège n° : 4**

- Il y a beaucoup d'activités à l'aréna;
- Pour les fêtes du 150^e, il y a eu un tournoi de hockey adulte.

Mme Meggie Lévesque Parent, conseillère : siège n° : 5

- Durant la tempête et les manques d'électricité il n'y a pas eu de problème majeur mais notre plan de sécurité civile doit être amélioré afin d'avoir une meilleure communication citoyenne.

M. Waren Soucy, conseiller : siège n° : 6

- Rien à signaler.

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC de La Mitis : envoie à la municipalité la résolution C.M. 22-12-254 indiquant un statu quo pour l'appui au développement résidentiel du Mont-Comi;

Centre d'actions bénévoles de La Mitis : nous fait parvenir la liste d'items pour remercier les bénévoles;

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : transmets à la municipalité les résultats dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

23-01-003

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque-Parent

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2022 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #24846 à 24864	25 025.52\$
Dépôt direct # 500125 à 500132	11 203.95\$
Prélèvements #3333 à 3353	34 342.82\$
Salaire élus (déc)	2 773.43\$
Salaire employés mun (20/11 au 24/12)	24 419.25\$
Salaires pompiers	2 433.67\$
Total	100 198.64\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-01-004

6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 décembre 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-01-005

6.3- DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE

ATTENDU QUE le projet de réfection du toit du Centre Polyvalent est terminé;

ATTENDU QUE pour ce projet des aides gouvernementales ont été confirmées à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski soit :

Provincial	100 000\$
Fédéral	61 100\$

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal demande à Desjardins Entreprises l'ouverture d'une marge de crédit temporaire pour un montant de 161 100\$;

QUE monsieur Georges Deschênes maire et monsieur Frédérick Lee directeur général soient mandatés pour signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski tous les documents nécessaires à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-01-006

8.1- RÉFECTION ROUTE PELLETIER NORD DÉCOMPTE PROGRESSIF #3

ATTENDU la résolution #22-09-151 qui adjudiquait la réalisation des travaux sur la rue Pelletier Nord à Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée aux coûts de 1 112 284.81\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux est de 100% de l'objectif final et qu'il ne reste que les vérifications qualitatives au printemps 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement du décompte progressif #3 au montant de 174 432,21\$ taxes incluses à Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée. Pour les travaux liés à la TECQ dans la Route Pelletier Nord;

QUE cette charge soit imputée au programme de la TECQ 2019-2023 dont la municipalité bénéficie et que lorsque la capacité maximale de cette aide sera atteinte que la balance des sommes à payer soit imputée au règlement # 272-17 relatif à l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-01-007 8.2- AUTORISATION DE PAIEMENT À CENTRE DU CAMION DENIS INC.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture #FF86703A au montant de 6 361.84\$ taxes incluses;

QUE les fonds nécessaires à ce paiement soient imputés au compte 02-33065-523 (Freightliner).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-01-008 10.1- AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À MÉTRONOMIE LTÉE.

ATTENDU le projet de réfection des équipements culturels au Centre Polyvalent;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte le paiement de la facture #252567 au montant de 10 616.47\$ taxes incluses à Métronomie Ltée pour les équipements de sonorisation liés au projet de réfection des équipements culturels au Centre Polyvalent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-01-009 10.2- PROJET DE RÉFECTION DU TOIT DU CENTRE POLYVALENT DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1

ATTENDU QUE les travaux d'urgence en lien avec la réfection du toit du Centre Polyvalent se sont déroulés en novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque-Parent

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte le paiement de la facture #010788 à Toitures Estbec inc. au montant de 180 684.13\$ taxes incluses;

QUE les sommes nécessaires à ce déboursé soient imputées au projet de réfection du toit du Centre Polyvalent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-01-010 10.3- ÉCOLE DU MISTRAL COMMANDITE À L'ALBUM DES FINISSANTS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie une commandite de 50\$ à l'École du Mistral dans le cadre du projet de l'album des finissants;

QUE les sommes nécessaires à ce déboursé soient imputées au compte 02-11000-970 (Subventions, dons élus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-01-011 10.4- APPUI À LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la persévérance scolaire une des quatre priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu'il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance, et ce, jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE Les Journées de la persévérance scolaire, soulignées dans les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire.

CONSIDÉRANT QUE partout au Québec, la pandémie de COVID-19 a eu de nombreux impacts sur la santé psychologique et la motivation des

élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski :

- Déclare la 3e semaine de février 2023 « Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité » soit du 13 au 17 février 2023 ;
- Appuie les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage, les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l'éducation et le considérant comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;
- S'engage à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-01-012

10.5- DEMANDE AU PM 150 DE LA MRC DE LA MITIS

ATTENDU QUE la politique d'investissement de la MRC de La Mitis prévoit des sommes disponibles pour des projets sur le territoire de la municipalité à travers le Fonds PM 150,

ATTENDU QUE cette politique prévoit qu'une demande officielle doit être effectuée par la municipalité auprès de la MRC de La Mitis afin d'utiliser les montants ci-haut mentionnés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski fête son 150^e anniversaire en 2023;

ATTENDU QU'un comité a déjà vu le jour pour ce projet et que des activités sont déjà réalisées et que d'autres seront tenues;

ATTENDU QUE la municipalité considère que la présente demande remplit l'ensemble des exigences de la politique d'investissement de la MRC;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

DE considérer le préambule comme faisant partie intégrante de la présente résolution et de demander à la MRC de la Mitis une aide financière de 1 500\$ sur les sommes résiduelles du fonds PM 150, pour le projet de visibilité des activités du 150^e de Saint-Gabriel-de-Rimouski auprès de la population bas-laurentienne;

QUE messieurs Georges Deschenes, maire et Frédérick Lee, directeur général sont autoriser à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

Monsieur le maire Georges Deschênes souhaite une bonne et heureuse année à tous. Que cette période soit remplie de santé et de bonheur.

23-01-013

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

DE lever l'assemblée il est 20h30.

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire